

Coordination Bourgogne-France-Comté
20 octobre 2022 à Besançon

ODJ :

10h-12h30

- Actualité nationale et régionale
- CVS, groupe d'expression / La place des résidents dans nos dispositifs / Comment développer des projets de pair-aidance en BFC (retour d'expérience, perspectives...)
- Les commissions d'admission

Repas sur place pour poursuivre les échanges

13h45-16 h

- Utilisation des fonds régionaux 2019 dédiés aux Projets collectifs destinés aux personnes accueillies (enveloppe CNR)
- Utilisation des fonds dédiés aux projets collectifs destinés aux professionnels
- Echéances PRS, PRAPS, PTSM



Excusés: Agnès BREDELET, CCAS de Montbéliard / Valérie DAVID, ADDSEA / Michèle DEMORTIERE, PEP 71 / Monique BOONE et Marwan MEHANNA, EMPREINTES

Participants cf. feuille d'émargement

- **Actualité nationale et régionale**

► **Actualité régionale, tour de table**

Nous revenons sur la rencontre ARS BFC réseau régional des structures médico-sociales PDS du 14 octobre dernier et attendons le compte-rendu.

► **Préparation du Bilan national des ACT Hébergement et des Bilans régionaux ACT Hébergement, ainsi que du Bilan national des ACT Hors les murs**

Perspective d'un Bilan national (données 2022) des LAM et des LHSS

► **Création de pages régionales sur le site de la FSH**

Nous avons mis en place des pages régionales pour donner visibilité et lisibilité des structures et services ESMS PDS. La mise à jour régionale alimente la mise à jour nationale (l'inverse aussi).

Merci de nous transmettre vos mises à jour avec la fiche ci-jointe.

[Bourgogne-Franche-Comté \(sante-habitat.org\)](http://Bourgogne-Franche-Comté (sante-habitat.org))

► **Séminaire national FSH des équipes pluridisciplinaires des établissements :**

Vendredi 2 décembre 2022 de 10:00 à 16:00

à l'Auditorium de la Fondation Diaconesses de Reuilly (12-18, Rue du Sergent BaCHAT, 75012 Paris)

Thématique : La pluridisciplinarité ACT, LAM, LHSS

[Séminaire national des équipes pluridisciplinaires des établissements et services \(sante-habitat.org\)](http://Séminaire national des équipes pluridisciplinaires des établissements et services (sante-habitat.org))

► **26^{ème} colloque de la FSH se déroulera à Sainte Luce les 16-17 mai 2023** et aura pour thème :
« Inégalités sociales et territoriales de santé, renforcer le sens de notre action ! » (Cf. pièce jointe)

- **CVS, groupe d'expression / La place des résidents dans nos dispositifs / Comment développer des projets de pair-aidance en BFC (retour d'expériences, perspectives...)**

► **CVS, groupe d'expression**

Réforme des CVS au 1er janvier 2023

Un décret du 25 avril 2022 a opéré une réforme des CVS et des autres formes de participation avec effet au 1er janvier 2023 (cf. Synthèse décret CVS document de la FEHAP et document de la FSH).

Tour de table : les structures présentes ont pour certaines des CVS avec des fonctionnements différents (3 réunions annuelles, avec ordinateur à disposition pour les comptes-rendus ou réalisés par le secrétariat de la structure). Les structures aux ACT diffus et éloignés ont des difficultés pour mettre en place CVS ou groupe d'expression. Changement de postures à entreprendre avec notamment les formations et certains anciens résidents sur des instants clés.

Discussion : La formation proposée par la FSH « CVS et groupe d'expression : améliorer l'implication de tous pour une meilleure participation des personnes accompagnées » est suivie essentiellement par des professionnels (99%), pourquoi ? Est-ce que le format d'1 journée est trop contraignant pour les personnes accompagnées ? Est-ce le prix ? ... Les équipes n'ont pas forcément perçu que cette formation est aussi ouverte aux personnes accompagnées (comme d'ailleurs les formations DPA et ETP 40 heures ouvertes également aux résidents). La FSH va veiller à inscrire plus visiblement cette information sur son catalogue de formations et communications. Quelqu'un fait la proposition de changer les intitulés des publics cibles des formations : formation ouverte aux professionnels.

Cf. Doc pair-aidance-dossier-documentaire-ireps-bfc_Nov 2019

► **Disposition concernant l'ensemble des ESSMS**

Contrat de séjour ou document individuel de prise en charge (DIPC)

Selon la catégorie de prise en charge concernée, le contrat de séjour ou le DIPC doit comporter les modalités de calcul et les conditions de la participation financière du bénéficiaire ou de facturation de chaque prestation ou ensemble de prestations, y compris en cas d'absence ou d'hospitalisation. Cette référence aux modalités de calcul et à chaque prestation ou ensemble de prestation est applicable au 1er janvier 2023 pour les contrats conclus à compter de cette date ou les DIPC remis à cette même date.

Le contrat ou le document individuel de prise en charge précise que le prix ou le tarif des prestations est susceptible d'évoluer annuellement dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. En cas de modification des prix et tarifs, le gestionnaire informe par écrit le bénéficiaire ou son représentant légal du nouveau montant applicable. Cette disposition est applicable au 1er janvier 2023 pour les contrats conclus à compter de cette date ou les DIPC remis à cette même date (CASF, art. D. 311).

► **Collège 3 des Représentants des personnes accompagnées dans les dispositifs fédérés par la FSH**

Le conseil d'administration de la FSH dont la plupart des administrateurs sont les représentants des associations gestionnaires adhérentes, est également constitué d'un collège des représentants des personnes accompagnées avec actuellement 2 représentants :

Gahoussou COULIBALY, accompagné par l'association EQUALIS
Bocar KONTE, accompagné par l'association L'ABRI

► **Journée nationale des résidents (JNR)**

La JNR 2023 n'est pas encore programmée avec en discussion 2 possibilités pas encore arbitrées :

- Une journée à Paris au Ministère de la Santé
- Une journée à décliner en régions (même jour, même thème, avec un petit temps de visioconférence commun à toutes les régions).

Arbitrage en décembre avec communication en janvier.

► **Projet d'organiser un séjour régional des résidents ACT, LAM, LHSS**

Ce projet sera le thème principal de la prochaine coordination (fin janvier 2023).

- **Les commissions d'admission**

► **Un dossier unique élaboré par la FSH.** Il est très avancé mais pas encore validé, car après l'avoir conçu en dossier unique englobant les 3 dispositifs ACT, LAM, LHSS et « aller vers » ACT hors les murs, LHSS mobile/de jour, nous explorons d'autres déclinaisons :

[ACT, LAM, LHSS] et [ACT hors les murs, LHSS mobile/de jour...]

[ACT, LAM] et [LHSS] et [ACT hors les murs, LHSS mobile/de jour...]

[ACT] et [LAM] et [LHSS] et [ACT hors les murs, LHSS mobile/de jour...]

Ce dossier comprendra une version PDF à imprimer ainsi qu'une version dématérialisée.

► **Des commissions avec des fonctionnements propres à chaque structure**

► **Préparer la sortie. Rappel de l'Art. 70 de la loi Egalité et citoyenneté pour favoriser la sortie de l'établissement vers un logement de droit commun en priorisant réellement l'attribution du logement social**

L'art. 70 de la loi Egalité et citoyenneté répond au besoin d'articulation des parcours résidentiels entre les établissements ACT et les bailleurs sociaux. Or, cet article reste trop peu appliqué et la difficulté rencontrée pour l'attribution d'un logement social est réelle, notamment pour les territoires fortement carencés ou pour les « grandes villes » dont la rotation du parc social peut atteindre plusieurs années. L'art. 70 stipule que les personnes sortants d'ACT sont reconnues prioritaire à l'attribution d'un logement social (quand ils existent et son disponibles)

- **Utilisation des fonds régionaux 2019 dédiés aux Projets collectifs destinés aux personnes accueillies (enveloppe CNR)**

Sylvie SYLVANT va se rapprocher d'Anne CORBIA pour connaître le montant actuel.
A priori 2 enveloppes : formation/communication et résidents.

- **Autres sujets évoqués**

[Les PTSM en région - Ministère de la Santé et de la Prévention \(solidarites-sante.gouv.fr\)](https://solidarites-sante.gouv.fr)

PRAPS 2018-2023 (ci-joint)

Les **commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité (CCA)**, instaurées par la loi du n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées → Intéressant d'y siéger.

Prochaine Coordination

Thème principal :

Projet d'organiser un séjour régional des résidents ACT, LAM, LHSS

Fin janvier à Auxerre (lieu d'accueil organisé par EMPREINTES)